

La CCAM : l'outil de notre exercice quotidien

Intervenantes :

Dr Marie Brassat (Chirurgien-Dentiste) – Mme Sylvie Ratier (Juriste)

Invitée : Chirurgien-Dentiste Conseil

Jeudi 14 mars 2019 à PARIS (Intra Muros)
(le lieu exact vous sera communiqué ultérieurement)

ALERTE CCAM : intensification des contrôles, comment se protéger?

Conformément à notre éthique, nous considérons qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

Pour éviter les contrôles d'activité...

Pour découvrir l'impact de la nouvelle convention...

Nous vous proposons une formation **INTERACTIVE** et **PRATIQUE** pour vous permettre de bien coter vos actes en répondant aux besoins médicaux des patients.

Le meilleur contrôle est celui qui n'arrive pas!

Le programme

Accueil des participants à 8 h 45

Matin

Récapitulatif des notions de base

Les erreurs les plus commises

Les bonnes pratiques

Après-Midi

L'impact de la nouvelle convention sur la CCAM

Le contrôle d'activité : prévenir vaut mieux que guérir !

Les étapes du contrôle : procédure, moyens de défense et sanctions possibles.

Public visé

Chirurgien-Dentiste et Assistant(e) Dentaire.

Objectifs pédagogiques

- Disposer d'une approche claire, exhaustive et structurée de la CCAM applicable aux cabinets dentaires
- Maîtriser les règles pour pouvoir veiller à une exécution conforme des obligations liées à la CCAM (facturation, remboursement sous condition, actes pris en charge et non pris en charge...)
- Savoir codifier les actes les plus courants comme ceux plus spécifiques et réduire les risques d'erreurs
- Apprendre la méthode pour pouvoir rechercher les actes courants ou spécifiques
- Avoir à disposition un outil pratique et utilisable au quotidien.
- Appliquer la CCAM dans sa dernière version ou mise à jour.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIF-PL pour les praticiens libéraux et par Actalians pour les salariés dans la limite du budget disponible. Le déjeuner est compris dans la formation.

Dans l'attente de nous retrouver, nous vous adressons nos sentiments confraternels les meilleurs.

Permanence FFCD le lundi et le jeudi de 9 h à 13 h
Tél : 05.81.02.41.93 Mail : ffcd.secretariat@gmail.com

La CCAM : l'outil de notre exercice quotidien. PARIS, le jeudi 14 mars 2019

**Bulletin d'inscription à renvoyer accompagné de votre règlement à l'ordre de FFCD à l'adresse suivante :
Secrétariat FFCD - 18, rue Charles Portal Bât C1 - 81000 ALBI**

Je suis adhérente ou supporter au syndicat SFCD, je joins un chèque de 280 € pour la formation

Je ne suis pas adhérente ou supporter au syndicat SFCD, je joins deux chèques :
↳ un de 40 € pour l'adhésion **annuelle obligatoire** à FFCD (organisme de formation)
↳ un de 320 € pour la formation

Mon assistant(e) vient. Je joins un chèque de 260 € par assistante.
Si mon assistant(e) vient seul(e) **ET** si je ne suis pas adhérent(e) ou supporter au Syndicat SFCD,
je joins un chèque de 40 € pour l'adhésion **annuelle obligatoire** à FFCD

TOTAL

Nom et Prénom des assistants (es)

.....
.....

Cachet, Téléphone, E-mail obligatoire